

FRÉJUS, PLACE D'ARMES SOUS LOUIS XIV

DES CANONNIERS DE LA COTE VAROISE EMBARQUÉS POUR L'EXPÉDITION D'ÉGYPTE

Jean-Pierre VIOLINO

La vente de lettres permet parfois de tomber sur quelques textes qui concernent notre région. Des revues et des sites les publient pour que l'amateur puisse les acheter. Il est, d'un point de vue historique, très intéressant de publier le contenu de ces missives qui nous éclairent sur des points particuliers de notre passé avant qu'elles disparaissent dans quelque collection particulière.

La première lettre est celle de Louis de Valois, petit-fils de Charles IX, adressée à Monsieur de Tamarlet¹ pour la convocation de la noblesse de Provence afin d'armer la province contre les entreprises ennemies. La cité de Fréjus y est désignée comme place d'armes, en 1637 :

« MONSIEUR, nous n'avons plus de temps à perdre / ny à retarder que nous ne mettions tout en œuvre pour / asseurer le repos de cette Province, & empescher les ennemis d'y / entreprendre ; Je vous escris sur l'advis certain que j'ay, qu'ils ont / fait un grand amas de Canons & munitions pres de la frontière, / qu'ils ont à present quarante-sept Navires bien armés, & quarante / Galeres ; qu'ils attendent de jour en jour un grand nombre d'hom / mes pour faire un effort contre une place Maritime ; Je m'y achemi / ne presentement en l'estat que ie puis, & m'attends que toute la / Noblesse fera ce qu'elle doit pour le service du Roy, de sa Patrie, / & pour l'honneur, & qu'un chascun selon les moyens qu'il a se met / tra en bon ordre ; le desire qu'au quinzième du mois prochain (pour le / plus tard) les equipages & personnessoient préparées en leurs mai / sons pour y attendre mes advis plus precis, & d'estre appelez au / rendez-vous qui pourra estre à Fréjus, que je designe pour place /d'arme, je seray autant qu'il se pourra bon mesnager de la bourse & / despence de la Noblesse, pour luy espargner tousjours les courvées inu / tiles, sçachant qu'au besoin elle se porte genereusement & liberale / ment aux devoirs necessaires, & qu'en vostre particulier vous rece / vrez, à grand plaisir que je vous invite de faire vostre part selon / vostre qualité & moyens, pour estre de la partie : J'attends / vostre responce, qui m'advertira de l'estat auquel vous pouvez / estre, afin que je sçache nos forces pour les mesurer & conduire avec / tout le soin que ie dois, & les conserver jusqu'à l'heureux retour, qui / sera (Dieu aydant) accompagné de la gloire, & de la fin de nos / bonnes intentions. Je suis /

MONSIEUR /

Vostre plus affectionné à vous / faire service.

LOUIS DE VALOIS /

A Aix, ce 17 Juillet 1638 »

¹ Georges de Cadenet de la Tour, seigneur de Tamarlet, Tournefort et Aiguebelle, mort en 1647 à Lambesc, mari de Lucrèce de Biord.

MONSIEVR, Nous n'auons plus de temps à perdre ny à retarder que nous ne mettions tout en œuvre pour assurer le repos de cette Prouince, & empescher les ennemis d'y entreprendre; Le vous escrius sur l'aduis certain que i'ay, qu'ils ont fait un grand amas de Canons & munitions pres de la frontiere; qu'ils ont à present quarante-sept Nauires bien armées, & quarante Galeres; qu'ils attendent de iour en iour un grand nombre d'hommes pour faire un effort contre une place Maritime; Je m'y achemine presentement en l'estat que ie puis, & m'attends que toute la Noblesse fera ce qu'elle doit pour le seruice du Roy, de sa Patrie, & pour l'honneur, & qu'un chascun selon les moyens qu'il a se mettra en bon ordre; Le desire qu'au quinziesme du mois prochain (pour le plus tard) les equipages & personnes soient preparées en leurs maisons pour y attendre mes aduis plus precis, & d'estre appellez au rendez-vous qui pourra estre à Frejus, que ie designe pour place d'arme, ie seray auant qu'il se pourra bon mesnager de la bourse & despence de la Noblesse, pour luy espargner tousiours les couruées inutiles, scachant qu'au besoin elle se porte genereusement & liberalement aux deuoirs necessaires, & qu'en vostre particulier vous receurez, à grand plaisir que ie vous inuite de faire vostre part selon vostre qualite & moyens, pour estre de la partie: J'attends vostre responce, qui m'aduertira de l'estat auquel vous pouuez estre, afin que ie sçache nos forces pour les mesurer & conduire avec tout le soin que ie dois, & les conseruer iusqu'à l'heureux retour, qui sera (Dieu aydant) accompagné de la gloire, & de la fin de nos bonnes intentions: Je suis

MONSIEVR,

Vostre plus affectionné à vous
faire seruire.

A Aix, ce 27. Iuillet 1638.

ROUY DEVALON

Ce nouveau gouverneur de Provence était arrivé à Aix le 14 janvier 1638 et prévenait ce gentilhomme de Lambesc de l'arrivée d'une flotte espagnole à Villefranche qui faisait craindre une nouvelle descente, comme la prise des îles de Lérins en 1635, pour disposer d'un corps de volontaires réuni à Fréjus. La flotte des galères provençales partie de Marseille rencontra la flotte espagnole à l'entrée du golfe de Gênes et remporta une victoire éclatante, une des plus brillantes batailles navales du règne de Louis XIII, appelée le combat de Gênes, en septembre 1638.

Louis de Valois, duc d'Angoulême, est né à Clermont-en-Auvergne le 28 avril 1596 ; il décède à Paris le 13 novembre 1653. Il est le fils de Charles de Valois et de Charlotte de Montmorency. Il est donc le petit-fils de Charles IX et de Marie Touchet. Il est le gouverneur de Provence².

Une nouvelle lettre signée du même Louis de Valois, est à nouveau adressée à M. de Tambarlet. Elle est datée du 11 mars 1647 d'Aix (en Provence), malheureusement son contenu n'était pas accessible. Elle se présentait, selon la description donnée, avec un cachet de cire aux armes, sur lacs de soie noire. Il s'agit encore de la convocation de la noblesse de Provence pour armer la province contre les entreprises ennemies : la prise d'un espion du gouverneur de Milan ayant confirmé un projet de campagne contre quelques places de la côte.

*
* *

L'ennemi a amassé canons et munitions près de la frontière et semble prêt à une offensive contre une place maritime. Fréjus est désignée de nouveau dans une autre missive comme place d'armes, mais cette fois en 1710. Nous sommes en pleine guerre de succession d'Espagne et la Provence s'attend à être de nouveau envahie depuis le comté de Nice et la Savoie. Agde et Sète ont été occupées quelques jours par les Anglo-Autrichiens et les Impériaux reparaissent dans la vallée de Barcelonnette.

« Il est ordonné à une Compagnie du régiment de Dragons de / Foix cy devant Fimarcon, de partir / de Cogolin, le 21 May, et de se rendre / au Camp près de Fréjus. / Faict à Marseille le 11 May 1710. / GRIGNAN »

Cette lettre est signée du comte de Grignan, lieutenant général des Armées du Roy, commandant en Provence et Comté de Nice.

François Adhemar de Monteil de Grignan, duc de Termoli, comte de Grignan, était le beau-fils de Madame de Sévigné (Château de Grignan 1632 – Saint-Pons 1714). Ce régiment des dragons est renommé le 27 décembre 1713 régiment de Châtillon. Deux régiments de dragons du Royaume de France reçurent la dénomination « régiment de Fimarcon ». Le régiment de Fimarcon dragons, issu du renommage du régiment de Barbezières dragons le 19 août 1678, est renommé « régiment de Foix dragons » le 1^{er} mars 1710. Soit deux mois avant cet ordre.

*
* *

Une autre lettre nous apprend qu'en 1797, lors de la campagne d'Égypte, des canonnières de la côte varoise sont embarquées à Toulon pour le Proche-Orient. Un ordre daté du Quartier Général de Toulon du 5 messidor an V (23 juin 1797) signé par le général de brigade Jacques-

2 Jean Duquesne, *Dictionnaire des Gouverneurs de Provence*, Éditions Christian, Paris, 2002, page 189.

Nicolas Moynat d'Auxon, commandant le 1^{er} arrondissement du département du Var est adressé en ce sens au général Lelarge, commandant d'armes :

« Citoyen Général. Je vous adresse sous ce pli l'état nominatif des 98 canonnières qui ont été pris dans les Compagnies détachées sur la Côte pour embarquer sur les vaisseaux de la République en rade de Toulon. D'après l'arrêté du Directoire Exécutif et la lettre du chef de l'état-major de la Division. Ces canonnières doivent être embrigadés ou incorporés dans les demi-brigades de la Marine. Vous voudrez bien en conséquence en faire opérer le travail. Le nombre de ces canonnières sera déduit de celui qui reste à fournir pour l'embarquement. »

Jacques Nicolas Moynat d'auxon³, né le 22 juillet 1745 à Auxon (Aube), mort le 2 janvier 1815 à Dijon (Côte-d'Or), est un général de brigade de la Révolution française. Le 13 août 1793, il passe adjudant-général chef de bataillon, et il est promu général de brigade provisoire par le représentant en mission Lacoste le 17 avril 1794. Il est démis de ses fonctions par le représentant en mission Hentz le 8 juin 1794, mais le 9 septembre suivant, il est remis en activité et confirmé dans son grade de général par le Comité de salut public. Le 13 juin 1795, il n'est pas inclus dans la réorganisation des états-majors. Le 29 août, il rejoint le commandement de la 5^e division militaire à Rennes, puis le 12 décembre la 2^e division de l'armée des côtes de Brest. Le 25 septembre 1796, il prend le commandement du département du Var, et il est réformé le 15 juillet 1797. Il est admis à la retraite le 11 février 1800.

Jean-Baptiste-Amable Lelarge (1738-1805) est nommé en 1796 directeur du port de Brest, puis promu contre-amiral en 1793 et vice-amiral en 1798. Rendu responsable de l'échec de l'expédition d'Irlande, il est suspendu de ses fonctions en 1798 et cesse toute activité en 1801. Le 24 frimaire an V (14 décembre 1796), le vice-amiral Lelarge (il n'est pas général comme l'intitule le texte ci-dessus), remplace Thevenard dans le commandement des armes de Toulon⁴.

3 Georges Six, *Dictionnaire biographique des généraux & amiraux français de la Révolution et de l'Empire (1792-1814)*, Paris, Librairie G. Saffroy, 1934, 2 volumes.

4 *Le Moniteur*, an V de la République, page 299.